

Mise à jour en matière de santé animale : L'influenza aviaire pour les propriétaires de petits élevages et les amateurs d'oiseaux

L'influenza (ou grippe) aviaire (IA) est une maladie virale très contagieuse qui peut infecter les oiseaux sauvages ou domestiques, dont les poulets, les dindons, les faisans, les cailles, les canards, les oies, les pigeons, les pintades et les oiseaux du genre psittaciforme (perruches, perroquets, etc.).

Le 27 mars 2022, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a signalé un cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), sous-type H5N1, dans un troupeau de volailles du sud de l'Ontario.

Les risques d'éclosion d'IA en Ontario sont élevés en ce moment, parce que le virus peut être transporté par les oiseaux migratoires.

Il est fortement recommandé que les propriétaires de petits élevages et d'oiseaux d'exposition évitent de participer à des événements avicoles (foires, festivals, ventes) durant les périodes où les risques de transmission d'IA sont élevés.

L'influenza aviaire ne menace pas la salubrité des aliments. Par ailleurs, les volailles et les œufs de l'Ontario peuvent être consommés sans danger lorsqu'ils sont bien manipulés et cuits de manière appropriée. L'influenza aviaire ne représente pas non plus une préoccupation majeure en santé publique pour les personnes en santé qui ne sont pas régulièrement en contact avec des oiseaux infectés. Ceux et celles qui travaillent auprès de volailles sont fortement invités à suivre toutes les directives de santé publique et à respecter rigoureusement les mesures de biosécurité prescrites.

Influenza aviaire

Le virus est véhiculé par la sauvagine en liberté, notamment les canards, les oies et les oiseaux de rivage. Les oiseaux infectés peuvent excréter le virus dans leurs fèces,

contaminant ainsi l'environnement. Le virus peut survivre pendant des jours dans la litière, les aliments, l'eau, le sol, les oiseaux morts, les plumes et à la surface des œufs.

Le virus de l'IA est classé selon la gravité de la maladie qui peut se manifester chez les oiseaux atteints :

- Les virus hautement pathogènes (IAHP) entraînent l'apparition de signes cliniques graves et sont associés à des taux de mortalité importants.
- Les virus faiblement pathogènes (IAFP) entraînent de légers signes cliniques ou aucun signe et sont associés à de faibles taux de mortalité.

Les deux types de virus, IAHP et IAFP, peuvent se propager rapidement dans les troupeaux. Les virus IAFP peuvent muter en souches hautement pathogènes, d'où l'importance de gérer rapidement les éclosions. Certaines souches d'IA (H5 et H7) sont des maladies à déclaration obligatoire au fédéral en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*, car elles peuvent se répandre rapidement auprès des troupeaux domestiques comme auprès des populations d'oiseaux sauvages, causer souvent des maladies graves et aussi parce qu'elles sont associées des taux élevés de mortalité chez les troupeaux infectés, qu'elles perturbent le commerce international et qu'elles peuvent se transmettre aux humains.

Mesures à prendre

Les oiseaux qui ont accès à l'extérieur ne devraient pas partager leur territoire avec des canards, des oies ou des oiseaux sauvages. Assurez-vous que les aires où les oiseaux sont en liberté ne comportent rien qui pourrait attirer la sauvagine, comme un étang ou des mangeoires ouvertes qui risqueraient d'être contaminés par les excréments des oiseaux sauvages.

Observez attentivement vos oiseaux. Surveillez les maladies et les décès et faites le suivi de la consommation d'eau et de nourriture. Repérez tout signe de maladie, comme la diminution de la consommation d'eau et de nourriture, la dépression, la baisse de production d'œufs, l'enflure des caroncules, les éternuements, l'essoufflement, des sécrétions du nez ou des yeux, la diarrhée ou la mort subite.

La détection précoce est déterminante. Communiquez immédiatement avec votre vétérinaire en présence de signes suspects ou de préoccupations concernant la santé de votre troupeau. On peut [consulter ici](#) la liste des cliniques vétérinaires qui traitent les volailles de petits élevages en Ontario.

Toute personne qui trouve un oiseau sauvage malade ou mort est invitée à communiquer avec le [Réseau canadien pour la santé de la faune \(RCSF\)](#). Ne touchez pas cet oiseau! Préparez-vous à fournir les détails sur l'endroit où il a été trouvé ou à discuter de moyens d'expédier la carcasse, afin de permettre au RCSF de recueillir de

l'information sur la santé des populations d'oiseaux sauvages. Voici les mesures recommandées :

La prévention avant tout

- **Évitez de participer à des foires, des ventes et des festivals durant les périodes à haut risque, notamment durant les périodes de migration des oiseaux sauvages au printemps et à l'automne, et surtout au cours d'une période d'éclosion de la maladie.**
- Ne laissez personne ayant été récemment en contact avec d'autres oiseaux (qu'il s'agisse de leurs oiseaux ou d'autres oiseaux au cours d'une vente ou d'une foire) s'approcher de vos oiseaux et ne partagez pas de matériel avec d'autres propriétaires d'oiseaux.
- En tout temps, si vous rajoutez de nouveaux oiseaux à votre élevage, assurez-vous d'obtenir leurs antécédents complets, notamment en matière de maladies et de vaccins. Conservez les coordonnées des fournisseurs au cas où vos oiseaux deviendraient malades, afin qu'il soit possible de retracer l'élevage d'origine.
- Gardez les nouveaux oiseaux ou ceux qui reviennent de foires à l'écart et dans un lieu différent (isolé) durant au moins quatre semaines après leur retour, et surveillez les signes de maladie. Nettoyez et désinfectez les cages et le matériel utilisés pour ces oiseaux. Portez des vêtements et des couvre-chaussures réservés à cette fin et utilisez du matériel distinct lorsque vous manipulez des oiseaux en quarantaine. Occupez-vous toujours de ces oiseaux en dernier. Si le même matériel et les mêmes vêtements doivent être utilisés, nettoyez et désinfectez-les avant et après vous être occupé de ces oiseaux. Lavez-vous les mains lorsque vous passez d'un groupe d'oiseaux à l'autre.

Détections de l'IAHP au Canada

Le sous-type H5N1 de l'IAHP a été d'abord détecté au Canada le 20 décembre 2021, à Terre-Neuve-et-Labrador. Depuis, d'autres cas ont été observés auprès de troupeaux domestiques en Nouvelle-Écosse ainsi que chez des oiseaux sauvages à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique, et plus récemment en Ontario.

Pour plus d'information sur les cas d'IA chez les volailles domestiques, consultez le site de l'ACIA : [Influenza aviaire \(grippe aviaire\) - Agence canadienne d'inspection des aliments](#).

Pour la détection du virus de l'IA chez les oiseaux sauvages, consultez le site du Réseau canadien pour la santé de la faune (RCSF) : [RCSF : Réseau canadien pour la santé de la faune](#).

Risque de transmission aux petits élevages et aux oiseaux d'exposition

Les éleveurs de petits troupeaux ou de gibiers à plumes à des fins personnelles ou pour en faire le commerce à petite échelle doivent être conscients du risque que des maladies comme la grippe aviaire représentent pour la santé de leurs oiseaux. **La participation à des foires avicoles peut accroître le risque de propagation des maladies.** L'IA peut être introduite dans un poulailler à la suite de non-respect de règles de biosécurité et peut se transmettre d'un troupeau infecté à un autre en raison de déplacements d'oiseaux infectés ou par introduction du virus provenant de matériel, de vêtements ou de chaussures issus d'un environnement contaminé. La présence d'un oiseau infecté dans une foire avicole, un encan ou un festival peut entraîner une propagation rapide de l'IA à des oiseaux vulnérables. L'achat d'oiseaux infectés ou l'introduction d'un oiseau infecté dans le troupeau sans respecter les mesures de biosécurité de base comme l'isolement des nouveaux oiseaux peuvent rapidement propager l'IA dans le troupeau. Si des oiseaux infectés sont mis en présence dans le cadre d'un encan ou d'un festival, le virus de l'IA peut se transmettre à de nombreux autres endroits. Les oiseaux d'apparence saine peuvent aussi être infectés et transmettre l'IA à d'autres oiseaux avant de présenter des signes de maladie.

Ressources additionnelles

Documents à consulter pour des renseignements supplémentaires sur le sujet :

- [Comment élever un petit troupeau de volaille en bonne santé](#)
- [Les Journées du poulet et trousse gratuite sur la biosécurité des volaille](#)
- [Small Flock Poultry Health Topics for Flock Owners : Video Series with Dr. Victoria Bowes - Ontario Animal Health Network](#)
- [Comment prévenir et détecter la maladie dans les petits élevages et chez les oiseaux de compagnie - Agence canadienne d'inspection des aliments \(ACIA\)](#)
- [Oiseaux sauvages](#)
- [Cuisson et préparation des aliments](#)
- [USDA APHIS - 2022 Influenza aviaire hautement pathogène](#)
- [Defend the Flock Program](#)